

Rapport de la Commission ordinaire concernant l'assainissement des installations de chauffage et de froid du Refuge de Solalex.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mme Eliane Comte et de MM. Pierre Athanasiadès, Reynold Cherix, Marc Mundler et de moi-même, s'est réunie au complet le vendredi 3 mai en salle de Municipalité.

M. Jean-François Cossetto délégué de la Municipalité ainsi que M. Maxime Freymond directeur de PAC'info se sont joints à nous en début de séance pour nous faire une présentation détaillée du projet d'assainissement amélioré, se basant sur le rapport énergétique complet réalisé par le bureau d'étude PAC'info. Nous les remercions ici pour les informations apportées ainsi que pour les réponses aux questions qui ont suivi.

La Commission ne s'est ensuite pas rendue sur les lieux puisqu'elle avait déjà fait une inspection sur place en date du 1^{er} novembre 2018.

Les divers thèmes abordés lors de la discussion peuvent être rapportés comme suit :

Tout d'abord, la Commission se réjouit que suite au retrait du projet, la nouvelle version de ce préavis prévoit d'une part l'isolation du bâtiment, et que d'autre part, il y aura finalement à choix trois offres chiffrées pour la partie technique et sanitaire proposées par des entreprises bellerines ou de la proche région.

Production de chaleur :

La Commission a pris connaissance du fait qu'une dérogation avait été demandée au Canton pour pouvoir chauffer avec des radiateurs électriques mais que le principe même, non autorisé par la loi, ne pouvait pas être accepté même en situation d'auto-consommation.

La commission rappelle que le mode de chauffage original et principal était bien électrique. Les petits radiateurs mobiles ont récemment remplacé les vieux radiateurs défectueux. Le poêle à pellets situé dans l'appartement à l'étage sera démonté et pourra être réutilisé ailleurs par les Services communaux. Le feu dans la cheminée n'est pas un véritable moyen de chauffage, il est surtout décoratif et pour l'ambiance de même que pour la préparation des raclettes au feu de bois. La subvention pour le remplacement d'un chauffage électrique par une autre énergie pourra donc être octroyée par la DGE du canton.

La solution des pellets est privilégiée car grâce à sa densité et son rendement calorifique, elle ne nécessite que 1 voire 2 camions par année, alors que des plaquettes auraient nécessité plusieurs camions, vu que le local technique ne permet de stocker que 27 m³.

La Commission soutient à l'unanimité le choix de chauffage à pellets pour la production d'énergie, il a été précisé que les granulés de bois proviendront de la société Valpellets à Uvrier.

Enveloppe du bâtiment :

Dans la nouvelle mouture de ce projet d'assainissement, la Commission a apprécié les efforts consentis pour l'isolation du bâtiment. Il serait en effet inutile d'optimiser le mode de chauffage sans veiller à réduire les pertes énergétiques du bâtiment.

L'isolation prévue ne couvrira pas l'ensemble du bâtiment, elle sera posée à l'extérieur sur les faces au Nord et du côté du local technique. Sur la façade Sud il existe déjà une isolation intérieure dans l'appartement à l'étage. Dans le dortoir, l'isolation se fera également à l'intérieur. L'esthétique du bâtiment ne sera donc pas altérée.

La dépense d'environ fr. 60'000.- pour ces différents travaux permettra d'économiser 35 % des besoins de chaleur de la nouvelle chaudière.

Même si l'économie d'énergie aurait été encore plus grande en isolant également les radiers, la Commission comprend que l'isolation au sol de la partie Carnotzet aurait été très coûteuse en terme de travaux. Il aurait en effet fallu creuser au moins 10 centimètres le sol en terre battue vu la faible hauteur de plafond. Au final, la qualité du cellier avec son sol en terre battue et, plus important, des bouteilles qui le garniront n'en sera que meilleure.

Production de froid :

La Commission se réjouit que les services cantonaux de l'hygiène ne soient pas intervenus depuis le retrait du premier préavis, car la situation actuelle est presque insalubre. Le compresseur perd de l'huile et souille une surface sur laquelle des aliments peuvent être temporairement entreposés. Le déplacement du groupe frigorifique dans le local technique et son utilisation pour alimenter une chambre froide en lieu et place de nombreux bahut de congélation sera une vraie amélioration pour l'hygiène et l'optimisation énergétique.

Local technique :

La nouvelle chaudière de 35 kW a été dimensionnée de manière à pouvoir, grâce au 35 % d'économie suite aux travaux d'isolation, également chauffer dans le futur le dortoir des chèvres. Des conduits seront placés en attente à cet effet.

Finalement, la Commission souligne que si le nouveau préavis est passé de 190 à 300 mille francs, il y a non seulement les travaux d'isolation de l'enveloppe qui justifie cette augmentation, mais également les frais de l'étude supplémentaire pour un montant de fr. 16'000.--, ainsi que fr. 14'000.- pour la direction des travaux qui sera assuré par l'entreprise bellerine DT Architecture SA.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions du préavis 2019/05, soit :

vu le préavis municipal n° 2019/05 ;

ouï le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;

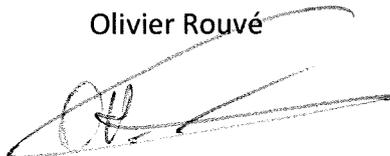
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à assainir les installations de chauffage et de froid du Refuge de Solalex ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 300'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « Terrains et bâtiments du patrimoine financier », compte 9123.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 30'000,-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

le rapporteur de la Commission

Olivier Rouvé



| | | | | |
|-----------------------------------------|-------------|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| LnicBSC | | | | |
| R | 13 MAI 2019 | | | |
| Commune de Bex Secrétariat municipal | | | | |



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

**Rapport pour la Commission des Finances sur le préavis
2019/05 Assainissement des installations de chauffage et de froid du
Refuge de Solalex**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mardi 30 avril à la salle des commissions. M. Le municipal Jean-François Cossetto était présent pour nous apporter des informations complémentaires. Nous le remercions pour les réponses apportées à nos questions.

Pour rappel ce préavis remplace le préavis 2018/09 retiré par Monsieur Cossetto lors du conseil communal du 5 décembre 2018. Dans son rapport relatif à ce préavis, la commission des finances avait accepté le financement de ce projet mais proposé un amendement pour demander une deuxième offre pour le poste le plus important. Ceci afin de vous rappeler que notre commission, ayant pris les considérations financières de l'époque, soutenait le financement de ce projet.

Avec ce nouveau préavis, la municipalité arrive avec un dossier très complet, au point de vue de l'étude financière mais également sur le plan énergétique. Nous remercions le municipal en question pour le travail effectué.

Lors de notre séance, les points suivants ont été discutés:

1. Situation financière globale de notre Commune.

1. La situation financière n'a pas évolué depuis le dernier Conseil et ce préavis, prévu dans le plan financier de la législature, ne va pas avoir d'influence sur le plafond d'endettement. C'est pourquoi nous n'avons pas à nouveau développé ce point, vu que les derniers rapports de la COFIN expliquaient en détail la situation de notre Commune. (Rapports sur les préavis 2019/01 et 2019/02).

2. L'analyse des prix.

1. La municipalité a mandaté l'entreprise PAC info afin d'établir une étude mais aussi un cahier des charges. Grâce à cela il en ressort un projet qui tient compte des aspects financiers mais aussi énergétiques. Ce cahier des charges concerne le poste « production de chaleur » de 135'560.-. Une soumission a été envoyée à quatre entreprises bellerines dont une qui a décliné. Les autres sont Aquatech Chablais SA, GIPPA Jean-Jacques SA et Coutaz SA. Le montant de ce poste a pour le moment été calculé par PAC info. D'après le municipal cette entreprise a l'expérience pour chiffrer ces travaux. Les soumissions vont être rentrées pour le Conseil du 15 mai.
2. Le poste « études, projets, subventions » de 16'000.- concerne le coût du bureau PAC info. Le terme subvention dans ce poste signifie « la demande de subvention qu'a fait PAC info aux autorités cantonales ».



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

3. Le loyer.

1. La question a été posée sur la réévaluation du loyer suite aux travaux. M. Cossetto nous a expliqué que le contrat de bail n'est pas arrivé à terme. Néanmoins et grâce à une bonne entente avec le gérant, un accord a été défini que lorsque les travaux seront terminés, un réajustement du loyer sera appliqué. Le montant de ce loyer n'est pas encore connu et fait l'objet d'un calcul en fonction de plusieurs critères comme le marché mais aussi les investissements dûs aux travaux.

Conclusion.

La commune a la capacité de financer cet objet et les coûts ont été calculés de façon précise. Le gros poste a fait l'objet d'une mise en concurrence d'au moins 3 entreprises. C'est pour cela et au vue des divers clarifications ci-dessus que la majorité des membres présents vous conseille, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers d'adopter les conclusions du préavis 2019/05 et de prendre les décisions suivantes :

vu le préavis municipal N°2019/05 ;
ouï le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à assainir les installations de chauffage et de froid du Refuge de Solalex ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 300'000.- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « Terrains et bâtiments du patrimoine financier », compte 9123.001/ et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 30'000.00 par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

| | | | | |
|-----------------------------------------|-------------|----|--|--|
| 1 | CB | SC | | |
| R | 13 MAI 2019 | | | |
| Commune de Bex Secrétariat municipal | | | | |

Bex, le 12 mai 2019
Pour la COFIN
Cherix Lionel